

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITIONS AUX FINS DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU
BOULEVARD HOCHELAGA DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION
ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU STRUCTURANT DE
TRANSPORT EN COMMUN DE LA VILLE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. La nature du projet peut comprendre des acquisitions d'immeubles construits ou non construits, de propriétés superficielles, de servitudes, de droits de passage ou toute autre forme d'acquisition immobilière requises aux fins des travaux d'élargissement du boulevard Hochelaga situé dans l'Arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge prévus dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du Réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec.

2. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en arpentage légal, en notariat et conseils juridiques ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise notamment pour la confection d'études géotechniques, géophysiques, environnementales et relatives à l'amiante.

Les services sont exigés pour la préparation des dossiers, les négociations et ententes avec les vendeurs et cédants ou toute autre démarche requise auprès des autorités compétentes et peuvent également impliquer tout autre service requis pour les acquisitions. De même le projet requiert l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation.

3. Le projet peut nécessiter l'acquittement de divers coûts et frais afférents, notamment :

1° l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens;

2° tous les coûts et frais afférents, divers et imprévus, requis pour la réalisation complète des acquisitions immobilières, incluant la démolition de bâtiments et, le cas échéant, les coûts directs, connexes et accessoires de décontamination et de réhabilitation des sols contaminés.

SECTION II

LOCALISATION

4. Le projet décrit aux articles 1 à 3 relève de la compétence d'agglomération et est localisé dans l'Arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 26 300 000 \$.

TOTAL : 26 300 000 \$

Annexe préparée le 12 septembre 2019 par :

Kay Féquet, directrice
Activités et expertise immobilières
Service du développement économique
et des grands projets